

CINQ QUESTIONS SUR LA DEMI-PENSION AU COLLEGE

Quand inscrire à la demi-pension ?

L'inscription au service de restauration se fait à l'inscription ou à la réinscription des élèves. Une modification du régime 4 jours ou 5 jours est possible jusqu'à 1 semaine après la remise des emplois du temps définitifs publiés mi-septembre. Les changements de régime s'effectuent au plus tard 15 jours avant l'issue de chaque trimestre (1^{er} décembre - 15 mars – 15 juin).



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE
BORDEAUX

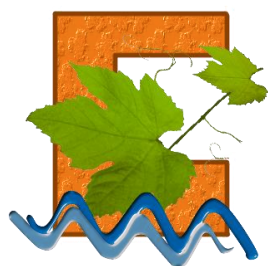
DÉPARTEMENT DE LA
GIRONDE

Quand et comment régler ?

Chaque trimestre vous recevrez un « avis aux familles » qui est votre facture de demi-pension pour le trimestre. Ce document sera remis à votre enfant ou expédié par la poste. Il est complexe, n'hésitez pas à nous interroger !

Le service de restauration est payable d'avance. Vous disposez donc d'un délai d'environ deux semaines pour vous acquitter de la somme demandée :

- en espèces à la caisse du régisseur contre un reçu (obligatoire, à conserver). *Attention, la règlementation interdit les règlements de plus de 300€ en espèces.*
- en chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du collège de Pian
- par virement sur les coordonnées bancaires figurant sur la facture
- par prélèvement automatique si vous avez rempli l'autorisation
- par CB sur le téléservice TIPI (sous réserve de disponibilité du service)



COLLEGE DE
PIAN SUR GARONNE

Externe, 4 ou 5 jours ?

Externe, votre enfant peut déjeuner exceptionnellement en achetant un ticket à l'avance à la récréation le matin du lundi au vendredi. Le tarif du ticket 2016 est de 3€55. Il est possible d'acheter plusieurs tickets à la fois et de régler en espèces ou par chèque. Il ne sera pas délivré de reçu pour un règlement en espèces.

4 ou 5 jours : le forfait 5 jours comprend le repas du mercredi à la différence du forfait 4 jours. Il n'est pas possible de choisir un autre jour. Le tarif par repas est proportionnellement plus cher pour le forfait 4 jours.

C'est cher ? Combien régler ?

A titre indicatif, les tarifs 2016 devraient être les suivants :

- **Trimestre septembre-décembre**
5 jours : 173,55€ 4 jours : 149€24
Prélèvements automatiques :
6 octobre : 60€
7 novembre : 60€
8 décembre : solde 1^{er} trimestre
- **Trimestres janvier-mars et avril-juin** (estimation, calendrier et tarif non connus)
5 jours : 146€85 4 jours : 126€28
Prélèvements automatiques :
6 février 50€ 6 mai 50€
6 mars 50€ 5 juin 50€
7 avril Solde 2^{ème} trimestre 6 juillet Solde 3^{ème} trimestre

On mange quoi ?

Question la plus importante ! Les plats sont élaborés par les cuisinières sur place chaque jour. Les menus sont régulièrement publiés sur le site du collège à la rubrique restauration pour une période de 4 semaines. Si votre enfant souffre de troubles alimentaires, prenez contact avec l'infirmière scolaire qui vous accompagnera dans la mise en place d'un accueil individualisé.

BP 70015
33490 Saint Macaire
05.57.98.11.50
Pian.gestion@ac-bordeaux.fr

Service Gestion

Retrouvez la page
restauration sur le site du
collège en scannant le code

